

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 739

9 avril 2010

### SOMMAIRE

Aldebaran Holding S.A. ....	35436	McGraw-Hill Global Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	35469
Alinea S.A. ....	35433	Merediane S.A. ....	35428
AMM Finance Sicav ....	35440	Mondeville Investissement S.A. ....	35428
Andalos ....	35457	Monsigny Development S.A. ....	35427
Balber Finance S.à r.l. ....	35443	Morisson S.A. ....	35430
Baldi Holding SA ....	35435	N.G.E. S.A. ....	35435
Belfil S.A. ....	35440	Nosig S.A. ....	35469
Bermonze Investissement S.A. ....	35426	Nurdos S.A. ....	35472
BRE/Management 4 S.A. ....	35459	Oppenheim ACA Concept ....	35431
Bruphi S.A. ....	35434	Pascha Holding S.A. ....	35458
Capital International Fund ....	35441	Pierre Invest S.A. ....	35438
Cedar Partners S.A. ....	35434	Pneuact S.A. ....	35458
CLT-UFA ....	35431	RHG S.A. ....	35429
Comilfo ....	35438	Rocky Mountains Holding S.A., SPF ....	35437
Cyriel Investissement S.A. ....	35426	RTL Group S.A. ....	35432
Daventry Development S.A. ....	35427	Samolux S.A. ....	35435
Destiny Company S.A. ....	35472	Sigma New Technologies S.A. ....	35472
Développement & Rénovation Sàrl ....	35458	State Street Global Advisors Luxembourg SICAV ....	35439
EFG Thema Advisory Company S.A. ....	35471	Strategy Fund ....	35441
Euro Marine Services SA ....	35457	Swisscanto (LU) Sicav II ....	35469
Focused Sicav ....	35439	Tangaroa S.A. ....	35427
Full S.A. ....	35426	The Sailor's Fund ....	35442
Gestion Premier Fund ....	35469	Trafco S.A. ....	35437
Gorinvest S.A. ....	35438	UBAM ....	35442
Hoche Participations S.A. ....	35434	UBS Luxembourg Diversified Sicav ....	35429
Imperial Group ....	35470	UBS (Lux) Institutional Sicav II ....	35443
Indian Investment S.A. ....	35436	Wampum ....	35436
Jomeline Strategies S.A. ....	35428	Why Not S.A. ....	35433
Loubard S.A. ....	35458	World Invest ....	35432
Magic Finance S.A. ....	35430		
Main Source ....	35459		
Mascagni S.A. ....	35430		

**Full S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 149.472.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *21 avril 2010* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025079/10/18.

---

**Cyriel Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.910.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025081/10/18.

---

**Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025087/10/18.

---

**Daventry Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.909.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025089/10/18.

---

**Tangaroa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025092/10/18.

---

**Monsigny Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.364.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025093/10/18.

---

**Jomeline Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.320.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025096/10/18.

---

**Merediane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.312.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025099/10/18.

---

**Mondeville Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.313.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025101/10/18.

---

**RHG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.942.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 avril 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010025104/10/18.

---

**UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

The shareholders of UBS Luxembourg Diversified Sicav are invited to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the company that will take place at its registered office on *April 19, 2010* at 11.00 a.m. with the following

*Agenda:*

1. Notice on the annual general meeting, which was not held on the specified statutory date March 25, 2010, as the financial statements as of November 30, 2009 were not available in due time
2. Report of the Board of Directors and of the Auditor
3. Approval of the annual accounts as of November 30, 2009
4. Decision on the allocation of the results
5. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
6. Statutory elections
7. Auditor's mandate
8. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010035026/755/34.

---

**Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi 23 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032015/755/19.

---

**Morisson S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi 23 avril 2010 à 14.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032016/755/19.

---

**Mascagni S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 44.218.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MASCAGNI S.A. société de gestion de patrimoine familial (SPF) sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 20 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd. Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010034334/750/16.

---

**CLT-UFA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2010, à 10.30 heures, au siège social (45, bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2009
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations légales et statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- Dexia-B.I.L.
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
- BGL BNP Paribas

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de M. Edouard de Fierlant) cinq jours avant la réunion.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010030459/1433/27.

---

**Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Gemäß Art. 16 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

**ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre zum 21. April 2010 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der Berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2009 bis zum 31. Dezember 2009.
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluß samt GuV und die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Anpassungen im Verwaltungsrat.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2010

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010032019/1999/25.

---

**RTL Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2010, à 15.00 heures, au siège social (45, bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et des réviseurs d'entreprises (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, pour le 14 avril 2010 au plus tard:

- a) les propriétaires de titres nominatifs, qui désirent participer à l'assemblée générale aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres à l'assemblée générale;
- b) les propriétaires de titres au porteur qui désirent participer à l'assemblée générale auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:
  - au Grand-Duché de Luxembourg: Dexia-B.I.L.
  - en Belgique: ING
- c) Les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société (à l'attention de M. Edouard de Fierlant).

Les documents dont les actionnaires peuvent prendre connaissance avant l'assemblée sont consultables au siège social ou directement sur le site Internet de la société [www.rtlgroup.com](http://www.rtlgroup.com).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010030458/1433/29.

**World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 35.181.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on April 19<sup>th</sup> 2010 at 10.30 a.m. at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at December 31<sup>st</sup> 2009
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on December 31<sup>st</sup> 2009
5. Statutory nominations i.e:
  - Resignation Mr. Michele Zorzi on January 31<sup>st</sup> 2010
  - Cooptation of Mr. Tristan Brenner as director on February 11<sup>th</sup> 2010
  - Appointment of Mr. Tristan Brenner as director
  - Renewal of mandates of Messrs Giovanni Giacomo Schraemli, Giulio Romani, Piero Colonna
6. Nomination of Ernst & Young as independent auditors for the Fund in replacement of the former
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at December 31<sup>st</sup> 2009 is available free of charge at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.



Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

We would be grateful to shareholders if you could return the proxy form, available at the Fund's registered office, duly signed and filled in to the Fund's domiciliary agent, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, c/o Alexandre Quenouille and return them no later than 2 business days before the Annual General Meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with (proxy forms will be available):

Luxembourg/Others:  
SANPAOLO BANK SA  
8, avenue de la Liberté  
L-1930 Luxembourg

Italy:  
INTESA SANPAOLO S.p.A.  
Direzione Financial Institution  
Transaction Service  
Piazza della Scala, 6  
I-20121 Milano

Switzerland:  
BANCA ARNER S.A.  
8, Piazza Manzoni  
CH-6901 Lugano

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010033329/50.

**Alinea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.503.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 19 avril 2010 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032148/9542/17.

**Why Not S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 23 avril 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032018/755/19.

---

**Cedar Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 19 avril 2010 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032149/9542/17.

---

**Hoche Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 19 avril 2010 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032150/9542/17.

---

**Bruphi S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 64.269.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 avril 2010 à 11.30 heures au siège social de la société, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport du Commissaire à la liquidation;
- Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010033728/755/17.

---

**Samolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 69.709.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui aura lieu le *20 avril 2010* à 14.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nommer le délégué de Samolux S.A. pour les assemblées générales de Samo S.p.A. convoquées et/ou qui seront convoquées pour l'année 2010. Délibérations inhérentes et successives.
2. Nommer le délégué de Samolux S.A. pour les assemblées générales convoquées et/ou qui seront convoquées pour l'année 2010, des autres sociétés ayant des participations de Samolux S.A.. Délibérations inhérentes et successives.

Référence de publication: 2010033330/14.

---

**N.G.E. S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *21 avril 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2009;
4. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 4 février 2010 et approbation des comptes intérimaires au 4 février 2010;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 4 février 2010;
6. rapport du Liquidateur conformément à l'article 150 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et approbation des comptes intérimaires au 15 mars 2010;
7. divers.

*Le liquidateur.*

Référence de publication: 2010033331/1017/22.

---

**Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.259.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le lundi *19 avril 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Démission de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

4. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010034312/29/22.

---

**Wampum, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mardi 20 avril 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010033749/755/18.

---

**Indian Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 31.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 21 avril 2010 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010033724/660/15.

---

**Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 19 avril 2010 à 14.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "ALDEBARAN HOLDING S.A., SPF".
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:  
"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante "La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010034313/755/42.

**Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 20 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010033739/755/17.

**Trafco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.109.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 21 avril 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010034291/833/18.

---

**Comilfo, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21.04.2010 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10.08.1915
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010034307/560/18.

---

**Gorinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21.4.2010 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010034309/560/18.

---

**Pierre Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.994.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 19 avril 2010 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Etat d'avancement de l'exécution de la transaction signée le 28 juillet 2009 entre la société PIERRE INVEST S.A. et l'administration fiscale française pour le règlement du redressement fiscal
2. Cessions des biens immobiliers réalisés au jour de l'assemblée, état des stocks, actions commerciales en cours et perspectives de ventes pour l'année 2010
3. Modalités de répartition de la charge du redressement fiscal entre les sociétés PIERRE INVEST S.A., PIERRE INVEST AGUESSEAU S.A. et PIERRE INVEST POINCARE S.A.

4. Modalités de recouvrement des sommes dues par PIERRE INVEST AGUESSEAU S.A. et PIERRE INVEST POIN-CARE S.A. ou leurs ayants droit économiques
5. Etat des créances et des dettes de la société PIERRE INVEST S.A.
6. Election de Monsieur Jean FOUQUET en qualité d'administrateur de la société PIERRE INVEST S.A.
7. Nomination de Monsieur Jean FOUQUET en qualité de commissaire à la surveillance de la société PIERRE INVEST S.A.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010034311/506/23.

---

**Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Dienstag, den 20. April 2010, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden wird. Die Generalversammlung vom 24. Februar 2010 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 20. April 2010 mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 13. April 2010, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010034314/755/26.

---

**State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.816.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") of State Street Global Advisors Luxembourg Sicav (the "Company"), which will be held on April 22, 2010 at 11.00 a.m. at the offices of State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Investment Manager's and Independent Auditor's reports.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit & Loss Account as of December 31, 2009 and allocation of results.
3. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended December 31, 2009.
4. Re-election of the following persons as Directors of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2011:
  - Mr. Gregory A. Ehret,
  - Mr. Carl Bang,
  - Mr. Michael J. Karpik,
  - Mrs. Susanne van Dootingh.
5. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as Independent Auditor of the Company to hold office until the next Annual General Meeting to be held in 2011.

6. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the Meeting to the attention of Ms. Candice Mayembo at the fax number +352 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010034321/755/32.

---

**Belfil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *20 avril 2010* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010035011/788/17.

---

**AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.  
R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de AMM FINANCE SICAV qui se tiendra le *20 avril 2010* à 11.00 heures, au 14B, rue des Violettes, L-8023 Strassen.

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
2. Approbation des états financiers et du compte de résultats pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
5. Nominations Statutaires;
6. Divers.

Le rapport annuel est disponible au siège social de la Société.

Conformément aux dispositions des Statuts et aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les décisions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires dûment convoquée ne requièrent aucun quorum et sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de BANQUE DE LUXEMBOURG, société à Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir trois jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Les procurations pour être représenté à cette assemblée peuvent être obtenues au siège social de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010034339/755/29.

---



**Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

—

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

se tiendra le mardi 20 avril 2010 à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010034322/755/25.

---

**Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

—

The Shareholders of Capital International Fund (CIF) are hereby convened to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (AGM) of CIF that will be held at the registered office of the Company on 27 April 2010 at 11.00 a.m. CET with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Auditor Report) for the reporting period ended 31 December 2009.
2. Decision on the allocation of net results, including final dividend distribution.
3. Discharge of the Directors for the year ended 31 December 2009.
4. Re-election of the Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2011.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2011.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5.00 p.m. CET on 26 April 2010. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

*For and on behalf of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010035016/755/28.

---

**UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui aura lieu le mercredi 21 avril 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Lecture et approbation du rapport annuel au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année écoulée.
6. Nominations statutaires.
7. Allocations de Tantièmes.
8. Divers.

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour ne requièrent pas de quorum. Les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav ou à l'adresse suivante: Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2010034324/755/23.

---

**The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the offices of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on 19 April 2010 at 10.30 am for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2009;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Holders of registered shares will receive by mail, at their address, a copy of this convening notice together with the relevant form for requesting the Attendance Form or giving proxy and voting instructions (if any).

Holders of bearer shares, in order to attend the Meeting, will have to deposit their shares five banking working days before the Meeting to:

a) Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the SICAV: RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), or

b) BancaPopolare Commercio e Industria Spa, Servizio Amministrativo Sicav, Via della Moscova 33, I-20121 Milano (acting as paying agent of the SICAV in Italy).

*THE BOARD OF DIRECTORS.*

Référence de publication: 2010035038/755/29.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Dienstag, den 20. April 2010, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Januar 2010.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 13. April 2010, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010034325/755/25.

**Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 29.529,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.406.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of February.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Global Emerging Markets Forestry Investors, LLC, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, United States of America; and

Dasos Forinv 2, a private company limited by shares (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 150.302 (the "Contributor"),

both represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been initialled by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of "Balber Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 9 September 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.406, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 19 October 2009 number 2047 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary in Luxembourg on 27 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the resignations of Mr. Hugh Jeffrey Leonard and Mr. Brian James Foist as class A managers of the Company and granting of discharge;
3. Appointment of Mr. Ole Sand, Mr. Clark Binkley and Mr. Marko Katila as new class A managers of the Company and of Mr. Fabrice Rota as new class B manager of the Company;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,529 (four thousand five hundred twenty-nine United States Dollars) so that to raise it from USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 29,529 (twenty-nine thousand five hundred twenty-nine United States Dollars) by the issue of 4,529 (four thousand five hundred twenty-nine) new shares of the Company to be fully paid up by way of a contribution in cash by Dasos Forinv 2;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of article 5. of the articles of association of the Company;
7. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is unanimously resolved to acknowledge with immediate effect the resignations of Mr. Hugh Jeffrey Leonard and Mr. Brian James Foist from their current positions as class A managers of the Company and to grant them discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as class A managers of the Company until the date hereof.

*Third resolution*

It is unanimously resolved to appoint with immediate effect the following persons as new class A managers of the Company for an indeterminate duration:

- Mr. Ole Sand, managing partner, with professional address at 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, MD 20815 USA, and born on 8 July 1955 in Oslo, Norway;
- Mr. Clark Binkley, managing partner, with professional address at 106 Foster Street, Boston, MA 02138, and born on 1 December 1949 in Salt Lake City, Utah, USA; and
- Mr. Marko Katila, investment director, with professional address at Tekniikantie 12, 02150, Espoo, Finland, and born on 20 November 1958 in Helsinki, Finland.

It is also unanimously resolved to appoint the following person as new class B manager of the Company for an indeterminate duration:

- Mr. Fabrice Rota, private employee, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France.

Consequently to the above resolutions, the board of managers of the Company is now composed as follows:

*Class A managers:*

- Mr. Ole Sand,
- Mr. Clark Binkley; and
- Mr. Marko Katila.

*Class B managers:*

- Mr. Jean-Jacques Josset,
- Mr. Martin Paul Galliver; and
- Mr. Fabrice Rota.

*Fourth resolution*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,529 (four thousand five hundred twenty-nine United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 29,529 (twenty-nine thousand five hundred twenty-nine United States Dollars)

by the issue of 4,529 (four thousand five hundred twenty-nine) new shares (the "New Shares") with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each in favor of the Contributor.

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

1. Global Emerging Markets Forestry Investors, LLC: 20,471 (twenty thousand four hundred seventy-one) shares; and
2. Dasos Forinv 2: 9,058 (nine thousand fifty-eight) shares.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at USD 29,529 (twenty-nine thousand five hundred twenty-nine United States Dollars), represented by 29,529 (twenty-nine thousand five hundred twenty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

*Seventh resolution*

As a consequence to the above resolutions, it is unanimously resolved to change the management rules and the rules relating to the transfer of shares in the Company and to restate completely the articles of association of the Company in the form produced hereafter:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société a responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Balber Finance S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of association (the "Articles") and by-current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée", as well as any shareholders agreement, which might be entered into between the partners from time to time (the "Shareholders Agreement").

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at USD 29,529 (twenty-nine thousand five hundred twenty-nine United States Dollars), represented by 29,529 (twenty-nine thousand five hundred twenty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

Subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement and/or in these Articles, the shares are freely transferable among the partners.

The changing, the granting of an option over or the holding in trust for any other person of any share or any interest in any share shall require the prior written consent of all the partners based on a partners' resolution.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting and subject to any contrary provision contained in the Shareholders Agreement and/or in these Articles.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

#### 6.1 Right of first refusal

If a partner wishes to transfer any share (the "Offering Partner") prior to the 1 January 2013 and each anniversary thereof, if no Change of Control as defined in the Shareholders' Agreement has not been earlier consummated, to any third party, the Offering Partner shall first deliver to each other partner a notice of its intent to sell its participation in the Company (the "Offer Notice"), which shall (i) specifically identify the offeror pursuant to an offer made by a third party to the partners for the purchase of all the shares of the Company (the "Third Party Offer"), (ii) specify the price and terms and conditions of the Third Party Offer and (iii) include a copy of the Third Party Offer which in any case will be a firm offer without any conditions to closing other than with respect to the making of customary representations and warranties regarding ownership and title to the shares and other similar obligations customary for transactions of this type.

Delivery of the Offer Notice shall constitute an offer (the "Offering Partner Offer") to sell first to the partners, all of the shares proposed to be sold by the Offering Partner (the "Offered Existing Shares") to such offeror at the purchase price and on the terms and conditions specified in the Third Party Offer. The Offering Partner Offer by its terms shall remain open and irrevocable for a period of 30 (thirty) days (the "Initial Exercise Period") from the date of its delivery to the Company and the other partners (the "Offer Notice Date").

For a period of 15 (fifteen) business days after the Offer Notice Date, each other partner shall have the right and option, (i) to accept the Offered Existing Shares in proportion to its shareholding at the purchase price and upon the terms and conditions stated in the Offer Notice and (ii) to purchase any of such Offered Existing Shares not accepted by the other partners, in which case such Offered Existing Shares not accepted by the other partners shall be deemed to have been offered to and accepted by the other partners who exercised their option under this clause (c) pro rata in accordance with their respective shareholding (computed without including the partners that have not so subscribed), on the above-described terms and conditions. Each partner shall evidence its intention to accept the Offering Partner Offer by delivering to the Offering Partner a written notice signed by the partner, setting forth the number of Offered Existing Shares that the partner elects to purchase (the "Partner's Notice").

The acceptance of the Offering Partner Offer by the other partners (or any of them) shall be irrevocable and the Offering Partner shall be bound and obligated to sell, and such partners shall be bound and obligated to buy, such number



of Offered Existing Shares as is indicated in the Partner's Notice(s) on the same terms and conditions as are set forth in the Offer Notice.

If no effective Partner's Notice shall have been received within the required time periods set forth hereof with respect to all Offered Existing Shares, then the Offering Partner shall have 90 (ninety) days (the "90-Day Period") from the end of the Initial Exercise Period to transfer any or all of the Offered Existing Shares not accepted by the partners (the "Available Shares") to the third parties, but only at a price not less than the price and on terms not more favorable to the purchaser thereof than the terms stated in the Offer Notice.

Each Partner hereby covenants to vote in favour of any resolution to approve the transfer of the Available Shares to the third parties and to generally undertake any reasonable action necessary to ensure and facilitate such transfer.

In the event that any Available Shares are not sold by the Offering Partner during such 90-Day Period, the right of such Offering Partner to transfer such Available Shares shall expire and such Available Shares may not be transferred until they are again offered to the partners under the procedures specified hereof.

#### 6.2 Co-Sale Right

To the extent that the partners do not exercise their respective rights of first refusal with respect to all or any part of the Offered Existing Shares pursuant to this article (the "Residual Shares"), then, each partners who has not exercised its right of first refusal pursuant to this article and any other partners shall have the right to participate in such sale on the same terms and conditions as specified in the Offering Partner Offer on pro rata basis. To exercise its rights hereunder, each such Partner (a "Selling Partner") must have provided a written notice to the Offering Partner within the Initial Exercise Period indicating the number of Shares it holds that it wishes to sell pursuant to this article. Within 5 (five) business days after the expiration of the Initial Exercise Period, the Offering Partner will give written notice to the Company and each Selling Partner specifying the number of Residual Shares to be sold by each Selling Partner exercising its right of co-sale and subject to compliance with applicable law, the sale of the Residual Shares by the Selling Partners shall occur within five (5) business days of such notice.

Provided that the procedure set forth in this article is fulfilled, each partner hereby covenants to vote in favour of any resolution to approve the transfer of the Residual Shares and to generally undertake any reasonable action necessary to ensure and facilitate such Transfer.

#### 6.3 Anti dilution

In the event of the issuance of new shares, each partner shall, upon demand, be entitled to subscribe for the new shares in proportion to its shareholding in the Company. Each partner shall benefit from a time period of at least 15 (fifteen) business days in order to exercise its subscription rights to the new shares, which may neither be excluded in whole nor in part unless applicable law provides otherwise. In the case new shares are issued with a share premium or in connection with other related obligations, the same conditions relating to the subscription rights to new shares shall apply to all partners mutatis mutandis. Any rights not subscribed for shall be offered to all other partners in proportion to their existing shareholding.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers (A and B). The board of managers shall always be composed of 3 (three) A managers and 3 (three) B managers. As far that a partner holds at 30% (thirty percent) of the shares or other securities of the Company, this partner will be entitled to propose not less than one (1) of the three (3) class A managers based on a list of candidates established by this partner. The managers need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two class B managers for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is 2 (two) class A managers and 1 (one) class B manager present or represented. The 2 (two) class A managers required for the quorum shall always include B managers appointed as proposed by each of the partners.

If a quorum is not present within 30 (thirty) minutes of the time appointed for a meeting, that meeting will be adjourned until the same time and place on the same day in the next week.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. All resolutions to be taken by the board of managers will require the prior approval of a majority of partners holding at least 85% (eighty-five percent) of the shares then outstanding in respect of:

- (i) the incurrence by the Company of any indebtedness or the issuance of any debt securities by the Company that are convertible into shares;
- (ii) approval of the business plan and budget of the direct and indirect subsidiaries of the Company;
- (iii) any termination or amendment to the terms and conditions of any agreement entered into by any of the direct and indirect subsidiaries of the Company with the Sabah Forestry Development Authority
- (iv) any capital calls. or
- (v) the filing for bankruptcy by the Company or any of its subsidiaries, or the consent to any bankruptcy filed against the Company or any of its subsidiaries.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

The quorum for all general meetings of the partners shall be 2 (two) partners being present at the commencement of and throughout the meeting or their respective duly appointed proxies, attorneys or representatives.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

Resolutions at the meetings of partners in relation to the following matters are only validly taken insofar as they have been adopted by a majority of partners holding at least 85% (eighty-five percent) of the shares then outstanding:

- (i) the authorization, creation or issuance of any class or series of shares of the Company;
- (ii) the incurrence by the Company of any indebtedness or the issuance of any debt securities by the Company that are convertible into shares;
- (iii) the voluntary liquidation, dissolution, recapitalization, reorganization or winding up of the Company,
- (iv) any amendment or waiver of any provision of the present Articles or other governing documents in a manner that adversely affects a partner in a manner that is disproportionate to the other partners,
- (v) the authorization or payment of any dividends or other distributions by the Company to any partners, other than moneys paid on distributions made upon a liquidation event (i.e.: any voluntary or involuntary liquidation, bankruptcy,



dissolution or winding-up of the affairs of the Company, or any sale, reorganization, consolidation or merger or any other similar transaction),

(vi) the redemption or repurchase of any shares of the Company,

(vii) any appointment or removal of the members of the board of managers and employment of any person in key employment positions of the Company and its direct and indirect subsidiaries, (viii) any changes to the authorized number of members of the board of managers of the Company or the authorized number of members of any of the boards of directors of the direct subsidiaries of the Company,

(ix) approval of the business plan and budget of the direct and indirect subsidiaries of the Company, provided any partner of the Company exercises its rights as if it had a fiduciary duty to the direct subsidiaries of the Company and in any event shall act reasonably in its exercise of its rights under this clause (ix),

(x) any termination or amendment to the terms and conditions of any agreement entered into by any of the direct subsidiaries of the Company with the Sabah Forestry Development Authority,

(xi) any capital calls, or

(xii) the filing for bankruptcy by the Company or any of its direct and indirect subsidiaries, or the consent to any bankruptcy filed against the Company or any of its direct and indirect subsidiaries.

Resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at 85% (eighty-five percent) of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law. As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the amended Law of 1915 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold, subject to any provision of the Shareholders Agreement.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2010".

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,700.- (one thousand seven hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Global Emerging Markets Forestry Investors, LLC, une société existante sous les lois du droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, Maryland 20815, Etats-Unis d'Amérique; et

Dasos Forinv 2, une société à responsabilité limitée existant sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer L- 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.302 ("Apporteur"),

tous deux représentées par Mme Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec ce dernier.

Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les uniques associés de "Balber Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 9 septembre 2009, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.406, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 19 octobre 2009 numéro 2047 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Reconnaissance de la démission de M. Hugh Jeffrey Léonard et M. Brian James Foist en tant que gérants de classe A de la Société et décharge;
3. Nomination de M. Ole Sand, M. Clark Binkley et M. Marko Katila en tant nouveaux gérants de classe A de la Société et de M. Fabrice Rota en tant nouveaux gérants de classe B de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 4.529 (quatre mille cinq cent vingt-neuf dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars américains) à un nouveau montant de USD 29.529 (vingt-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars américains) par l'émission de 4.529 (quatre mille cinq cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales par la Société devant être entièrement libérées par voie d'apport en numéraire;

5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

7. Modification et refonte subséquente des statuts de la Société et

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leurs droits à une convocation préalable à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et sont donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à leur disposition dans un délai suffisant pour leur permettre de l'examiner attentivement.

*Deuxième résolution*

Il est unanimement décidé de reconnaître la démission de M. Hugh Jeffrey Leonard et M. Brian James Foist avec effet immédiat de leur poste actuel de gérants de classe A de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandats du jour de leur nomination en tant que gérants de la Société jusqu'au jour du présent acte.

*Troisième résolution*

Il est unanimement décidé de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes au poste de nouveaux gérants de classe A de la Société pour une période indéterminée:

- M. Ole Sand, managing partner, résidant professionnellement au 5471 Wisconsin Avenue, Suite 300, Chevy Chase, MD 20815 USA, et né le 8 juillet 1955 à Oslo, Norvège;

- M. Clark Binkley, managing partner, résidant professionnellement au 106 Foster Street, Boston, MA 02138, et né le 1 décembre 1949 à Salt Lake City, Utah, USA; et

- M. Marko Katila, investment director, résidant professionnellement au Tekniikantie 12, 02150, Espoo, Finlande, et né le 20 novembre 1958 à Helsinki, Finlande.

Il est aussi unanimement décidé de nommer avec effet immédiat la personne suivante au poste de nouveau gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée:

- M. Fabrice Rota, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé tel que suit:

*Gérant de classe A:*

- M. Ole Sand;

- M. Clark Binkley; et

- M. Marko Katila.

*Gérant de classe B:*

- M. Jean-Jacques Josset,

- M. Martin Paul Galliver; et

- M. Fabrice Rota.

*Quatrième résolution*

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 4.529 (quatre mille cinq cent vingt-neuf dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars américains) à USD 29.529 (vingt-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars américains) par l'émission de 4.529 (quatre mille cinq cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales ("Nouvelles Parts") d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune en faveur de l'Apporteur.

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

1. Global Emerging Markets Forestry Investors, LLC: 20.471 (vingt mille quatre cent soixante et onze) parts sociales; et
2. Dasos Forinv 2: 9.058 (neuf mille cinquante-huit) parts sociales.

#### Sixième résolutions

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à USD 29.529 (vingt-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars américains), représenté par 29.529 (vingt-neuf mille cinq cent vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune."

#### Septième résolutions

En conséquence des résolutions qui précèdent, il unanimement est décidé de modifier les règles de gérance et les règles relatives au transfert de parts dans la Société et de procéder à la refonte complète des Statuts de la Société telle que suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Balber Finance S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par tout pacte d'actionnaires pouvant être contracté en tout temps par les associés (le "Pacte d'Actionnaire").

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses Investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à 29.529 USD (vingt-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars américains), représenté par 29.529 (vingt-neuf mille cinq cent vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Sauf toute provision contraire contenue dans le Pacte d'Actionnaire et/ou dans les présents Statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le changement, l'allocation d'une option sur ou toute détention en trust pour toute autre personne de tout autre parts sociales ou de tout autre intérêt dans les parts sociales devra requérir le consentement écrit préalable de tous les associés pris par voie de résolutions.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale, sous réserve de toute provision contraire dans le Pacte d'Actionnaires et/ou dans ces Statuts.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### 6.1. Droit de préemption

Si un associé souhaite transférer une part sociale, quel qu'elle soit (l'"Associé Offrant") avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et à toute autre date d'anniversaire, dans la mesure où un Changement de Contrôle, tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire, n'a pas été précédemment consommé, à un tiers quel qu'il soit, l'Associé Offrant devra préalablement envoyer à tout autre associé une notification de son intention de vendre ses participations dans la Société (la "Notification de l'Offre"), laquelle devra (i) identifier spécifiquement l'offrant suite à l'offre faite par un tiers aux associés pour l'achat de toutes les parts de la Société (l'"Offre du Tiers"), (ii) spécifier le prix et les termes et conditions de l'Offre du Tiers et (iii) inclure une copie de l'Offre du Tiers, laquelle devra être en tous les cas une offre définitive sans conditions finales autre que celle relatives à la réalisation des représentations et garanties usuelles concernant la propriété et les titres des parts sociales et tout autre obligations usuelles pour des opérations de ce type.

La délivrance de la Notification de l'Offre constituera une offre (l'"Offre de l'Associé Offrant") de vendre préalablement aux associés toutes les parts sociales proposées à la vente par l'Associé Offrant (les "Parts Sociales Existantes Offertes") d'une telle offre au prix d'achat et aux termes et conditions spécifiés dans l'Offre du Tiers. L'Offre de l'Associé Offrant devra demeurer disponible et irrévocable dans ses termes pour une période de 30 (trente) jours (la "Période d'Exercice Initiale") à partir de la date de sa délivrance à la Société et aux autres associés (la "Date de la Notification de l'Offre").

De 15 (quinze) jours ouvrables à compter de la Date de la Notification de l'Offre, tout autre associé aura le droit et l'option (i) d'accepter les Parts Sociales Existantes Offertes en proportion de l'actionnariat détenu au prix d'achat et aux termes et conditions prévus dans la Notification de l'Offre et (ii) d'acheter toute autre Parts Sociales Existantes Offertes non acceptées par les autres associés, dans quel cas lesquels Parts Sociales Existantes non acceptées par les autres associés seront considérées comme ayant été offertes à et acceptées par les autres associés ayant exercés leur option conformément aux dispositions de la présente clause au prorata de l'actionnariat respectivement détenue (calculer en excluant les associés n'ayant pas souscrits), selon les termes et conditions décrits ci-dessus. Chaque associé devra prouver son intention d'accepter l'Offre de l'Associé Offrant en délivrant à l'Associé Offrant une notification écrite et signé par l'associé, indiquant le nombre de Parts Sociales Existantes que l'associé souhaite acheter (la "Notification de l'Associé").

L'acceptation de l'Offre de l'Associé Offrant par les autres associés devra être irrévocable et l'Associé Offrant sera lié et obligé d'acheter le nombre de Parts Sociales Existantes Offertes telles qu'indiquées dans la Notification de l'Associé aux mêmes termes et conditions tels que décrits dans la Notification de l'Offre.

Si aucune Notification de l'Associé effective n'aura été reçu dans le laps de temps requis concernant toutes les Parts Sociales Existantes Offertes, l'Associé Offrant aura une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours (la "Période de 90 jours") à compter de la fin de la Période d'Exercice Initiale pour transférer tout ou partie des Parts Sociales Existantes Offertes non acceptées par les associés (les "Parts Disponibles") à des tiers, mais uniquement à un prix qui ne peut être inférieur au prix et aux termes et conditions qui ne peuvent être plus favorables à l'acheteur que les termes et conditions tel qu'indiqués dans la Notification de l'Offre.

Chaque associé s'engage à voter en faveur de toute résolutions pour approuver le transfert des Parts Disponibles à un tiers et généralement entreprendre toute action raisonnable nécessaire afin d'assurer et de faciliter un tel transfert. Dans le cas où toute Parts Disponibles ne seraient pas vendues par l'Associé Offrant durant la Période 90 jours, le droit de l'Associé Offrant de transférer de tel Parts Disponibles expira et les Parts Disponibles ne pourront être transférées jusqu'à ce qu'une nouvelle offre soit faite aux associés selon la procédure spécifiée ci-dessus.

## 6.2. Droit de Co-Vente

Dans la mesure où les associés n'exercent pas leur droit de préemption respectif au regard de tout ou partie des Parts Sociales Existantes conformément à cet article (les "Parts Résiduelles"), chaque associé n'ayant pas exercé son droit de préemption au regard de cet article et tout autre associé aura le droit de participer à une telle vente aux termes et conditions tel que spécifiés dans la Notification de l'Associé Offrant sur la base d'un pro rata. Pour exercer de tel droit, chaque associé ("Associé Vendeur") devra avoir pourvu une notification écrite à l'Associé Offrant pendant la durée de la Période d'Exercice Initiale indiquant le nombre de parts qu'il détient et qu'il souhaite vendre en accord avec cet article.

Dans les 5 (cinq) jours ouvrables après l'expiration de la Période d'Exercice Initiale, l'Associé Offrant donnera une notification écrite à la Société et chaque Associé Vendeur spécifiant le nombre de Parts Résiduelles devant être vendues par chaque Associé Vendeur exerçant son droit de Co-Vente dans le respect de la loi applicable, la vente des Parts Résiduelles par l'Associé Vendeur devra prendre place dans les 5 (cinq) jours ouvrables d'une telle notification.

Dans la mesure où la procédure indiquée dans cet article est remplie, chaque associé s'engage à voter en faveur de toute résolution approuvant le transfert de Parts Résiduelles et généralement d'entreprendre toute action nécessaire afin d'assurer et de faciliter un tel transfert.

## 6.3 Anti dilution

Dans le cas où l'émission de nouvelles parts sociales, chaque associé sera autorisé, sur demande, de souscrire aux nouvelles parts sociales en proportion de son actionariat dans la Société. Chaque associé bénéficiera d'une période de 15 (quinze) jours ouvrables pour exercer son droit de souscription aux nouvelles parts sociales, lequel ne pourra ni être exclu en tout ou en partie à moins que la loi applicable ne le prévoit autrement. Dans le cas où les nouvelles parts sociales sont émises avec une prime d'émission ou en rapport avec des obligations y relatives, les mêmes termes et conditions relatives aux droits de souscriptions aux nouvelles parts sociales seront applicables à tout associé mutatis mutandis. Tout droit non souscrit devra être offert à tout les autres associés en proportion de leur actionariat.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants 'A et B).

Le conseil de gérance devra toujours être composé de 3 (trois) gérants A et 3 (trois) gérants B. Tant qu'un associé détient 30% (trente pour cent) des parts sociales ou tout autre sûreté de la Société, cet associé pourra proposer pas moins de l'un des 3 (trois) gérants de classe A sur base d'une liste de candidats établie par cet associé. Les gérants peuvent ne pas être associés. Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** La Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins 2 (deux) gérants de classe A et un gérant de classe B présent ou représentés. Les 2 (deux) gérants de classe A requis pour le quorum devra toujours inclure un gérant de classe A nommé tel que proposé par chaque associé.

Si le quorum est n'est présent dans la demi heure de temps fixée pour le conseil, un tel conseil sera ajourné au même jour, endroit et heure de la semaine suivante.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.



Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants. Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président. Toutes résolutions prises par le conseil de gérance demandera l'approbation préalable de la majorité des associés détenant au moins 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des parts sociales de la Société pour les points suivants:

- (i) la survenance par la Société de toute insolvabilité ou toute émission de dettes par la Société qui seraient convertibles en parts;
- (ii) approbation d'un business plan et d'un budget des filiales directes et indirectes de la Société;
- (iii) la terminaison ou la modification des termes et conditions de tout contrat contracté par les filiales directes ou indirectes de la Société avec Sabah Forestry Development Authority;
- (iv) tout appel d'offre;
- (v) la mise en faillite par la Société ou tout autre de ses filiales, ou la faillite consenti contre la Société ou toute autre de ses filiales.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Le quorum pour toute assemblée générale des associés devra être de 2 (deux) associés présent au commencement de et tout le long de l'assemblée ou leur mandataire ou représentants.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions prises en assemblée générale des associés en rapport avec les points ci-dessous seront valablement prises si elles sont adoptées à la majorité des associés détenant au moins 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des parts sociales de la Société:

- (i) L'autorisation, la création ou l'émission de classes ou de séries de parts sociales;
- (ii) La survenance par la Société de toute insolvabilité ou l'émission de toute dette par la Société convertible en part sociales;
- (iii) La liquidation volontaire, la dissolution, la recapitalisation ou réorganisation de la Société;
- (iv) Toute modification ou renonciation de provisions des présents Statuts ou tout autre documents régissant ces Statuts affectant un associé de manière disproportionné par rapport aux autres associés;
- (v) L'autorisation ou le paiement de tout dividendes ou autre distributions faite à la survenance d'un événement de liquidation (i.e.: toute liquidation volontaire ou involontaire, faillite ou dissolution des affaires de la Société, ou toute vente, réorganisation, consolidation ou fusion ou tout autre transaction similaire);
- (vi) Le rachat ou es parts sociales de la Société;
- (vii) Toute nomination ou licenciement de membres du conseil de gérance et l'embauche de toute personne ayant une position stratégique dans la Société ou dans l'une de ses filiales directes ou indirectes;
- (viii) Tout changement dans le nombre de personnes autorisées au sein du conseil de gérance de la Société ou le nombre autorisé des membres de tout conseils d'administrations des filiales directes ou indirectes de la Société;
- (ix) L'approbation de business plan et de budget des filiales directes et indirectes de la Société, dans la mesure où tout associé de la Société exerce ses droits comme s'il avait un devoir fiduciaire envers les filiales directes et indirectes de la Société et agissait de manière raisonnable dans l'exercice de ses droits sous cette clause;

(x) Toute terminaison ou modification des termes et conditions de tout contrat contractés par les filiales directes ou indirectes de la Société avec Sa bah Forestry Development Authority;

(xi) Tout appel d'offre;

(xii) La mise en faillite par la Société ou tout autre de ses filiales, ou la faillite consenti contre la Société ou toute autre de ses filiales.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés. Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises. Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ 1.700,- (mille sept cents euros).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: EAC/2010/1783. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034220/762.

(100032339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Andalos, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.950.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

---

Référence de publication: 2010034336/833/18.

---

**Euro Marine Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 16 avril 2010 à 16.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31/12/2009.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31/12/2009 - affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration*

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010035273/21.

---

**Loubard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 avril 2010 à 09.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010034338/833/18.

---

**Pneuct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 54.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
PNEUACT S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010034328/12.

(100032632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Pascha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 80.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
PASCHA HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010034330/12.

(100032630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Développement & Rénovation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.170.

**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels rectifiés de la société au 31 décembre 2008, qui remplacent les comptes annuels déposés le 29 juillet 2009 sous le numéro L090116679.05, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034333/12.

(100032224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Main Source, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 126.779.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

*Pour MAIN SOURCE*

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010034331/15.

(100032406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

**BRE/Management 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 151.599.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- 1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083423,
- 2) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083316,
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083290,
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083399,
- 5) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13083209,
- 6) Blackstone Real Estate Partners International II L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Companies House under number LP010532,
- 7) Blackstone Real Estate Holdings International II L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at C/O Mary Street, P.O. BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, registered with the Alberta Corporate Registry, Canada, under number LP 11813201,
- 8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355672,
- 9) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356092,
- 10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13356134,
- 11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355797,

12) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Corporate Registry of Canada under number LP 13355581,

13) Blackstone Real Estate Partners International II-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Alberta Corporate Registry, Canada, under number LP 13281084,

14) Blackstone Real Estate Holdings International II-Q L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York NY 10154, United States of America, registered with the Alberta Corporate Registry, Canada, under number LP 12225,

all being here represented by Mrs Virginie Lepage, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal, given on 12 February 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "BRE/Management 4 S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the rendering of any administrative and management assistance to any Luxembourg or foreign group companies and branches.

The corporation may manage the administration of companies of the group.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

#### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or

represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in June at 11.00 am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

#### **D. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any member of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail, electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall be required in case all members of the board of directors are present or represented at the meeting of the board of directors or in case of resolutions in writing pursuant to these Articles of Incorporation.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing any other directors as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or several of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

### E. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

### F. Financial year - Profits

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### G. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### H. Amendment of the Articles of Incorporation

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

### I. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed one thousand seventy-eight (1,078) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

2) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1 L.P., pre named, has subscribed five hundred fifty-five (555) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2 L.P., pre named, has subscribed seven hundred seventy (770) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;



4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F L.P., pre named, has subscribed one thousand three hundred twenty-five (1,325) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

5) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., pre named, has subscribed one hundred twenty-three (123) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

6) Blackstone Real Estate Partners International II L.P., pre named, has subscribed eleven thousand one hundred twenty-one (11,121) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

7) Blackstone Real Estate Holdings International II L.P., pre named, has subscribed four hundred thirty-one (431) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed six hundred fifty-eight (658) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

9) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1-Q L.P., pre named, has subscribed three hundred thirty-eight (338) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2-Q L.P., pre named, has subscribed four hundred seventy (470) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F-Q L.P., pre named, has subscribed eight hundred eight (808) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

12) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., pre named, has subscribed seventy-five (75) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

13) Blackstone Real Estate Partners International II-Q L.P., pre named, has subscribed six thousand seven hundred eighty-five (6,785) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each;

14) Blackstone Real Estate Holdings International II-Q L.P., pre named, has subscribed two hundred sixty-three (263) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-) each.

Total: twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25-).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) for the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Mr Gary M. Sumers, director, born on 12 December 1952, in New York (U.S.A.), residing at 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, United States,

- Mr Robert W. Simon, director, born on 20 February 1929, in Wiesbaden (Germany), residing at 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, born on 26 June 1968, in Oosterhout (the Netherlands), professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr. Dennis J. McDonagh, born on 10 April 1956, in New York (U.S.A.), with professional address 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, United States of America.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Euraudit Sàrl, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro 13083423,

2) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083316

3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083290,

4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083399,

5) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13083209,

6) Blackstone Real Estate Partners International II L.P., limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro LP010532,

7) Blackstone Real Estate Holdings International II L.P. un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 11813201,

8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355672,

9) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13356092,

10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13356134,

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355797,

12) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 13355581,

13) Blackstone Real Estate Partners International II-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro r LP 13281084,

14) Blackstone Real Estate Holdings International II-Q L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis, enregistré auprès du Registre d'Alberta sous le numéro LP 12225,

tous dûment représentés par Virginie Lepage, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, données le 12 février 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BRE/Management 4 S.A." (la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est celui d'administrer et de gérer toute société ou branche du groupe, luxembourgeoise ou étrangère.

La Société pourra gérer l'administration des sociétés du groupe.

De manière générale, elle pourra prendre toute mesure et entreprendre toute opération, qui lui semblera utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800.-) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie d'un tel avis de convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil d'administration ou au cas où des résolutions circulaires telles que prévues dans ses Statuts sont passées.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme mandataire par écrit, soit par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion d'un conseil d'administration dûment convoqué.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **E. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **H. Modification des statuts**

**Art.18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### **I. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

- 1) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit mille soixante-dix-huit (1,078) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 2) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1 L.P., prénommé, a souscrit cinq cent cinquante-cinq (555) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 3) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2 L.P., prénommé, a souscrit sept cent soixante-dix (770) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 4) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F L.P., prénommé, a souscrit mille trois cent vingt-cinq (1,325) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 5) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI L.P., prénommé, a souscrit cent vingt-trois (123) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 6) Blackstone Real Estate Partners International II L.P., prénommé, a souscrit onze mille cent vingt et un (11.121) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 7) Blackstone Real Estate Holdings International II L.P., prénommé, a souscrit quatre cent trente et un (431) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;
- 8) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit six cent cinquante-huit (658) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;

9) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 1-Q L.P., prénommé, a souscrit trois cent trente-huit (338) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;

10) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI TE 2-Q L.P., prénommé, a souscrit quatre cent soixante-dix (470) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;

11) Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VI F-Q L.P., prénommé, a souscrit huit cent huit (808) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;

12) Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VI-Q L.P., prénommé, a souscrit soixante-quinze (75) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;

13) Blackstone Real Estate Partners International II-Q L.P., prénommé, a souscrit six mille sept cent quatre-vingt-cinq (6.785) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune;

14) Blackstone Real Estate Holdings International II-Q L.P., prénommé, a souscrit deux cent soixante-trois (263) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.

Total: vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) pour le capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Mr Gary M. Sumers, directeur, né le 12 décembre 1952, à New York (U.S.A.), résidant au 888 Park Avenue, Apt. 11#, New York, NY 10021, Etats-Unis,

- Mr Robert W. Simon, directeur, né le 20 février 1929, à Wiesbaden (Allemagne), résidant au 28, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

- Mrs Cornelia M. W. van den Broek, directeur, né le 26 juin 1968, à Oosterhout (Pays-Bas), résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

- Mr Dennis J. McDonagh, directeur, né le 10 avril 1956, à New York (U.S.A.), résidant professionnellement à 345 Park Avenue 32nd Floor, NY 10154, New York, Etats-Unis.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

Euraudit Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société relatif à l'exercice social 2014.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lepage, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2010, Relation: EAC/2010/2164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010034245/534.

(100032572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Gestion Premier Fund, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 49.164.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010034335/10.

(100032559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

---

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

*Pour SWISSCANTO (LU) SICAV II*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010034337/15.

(100032541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**Nosig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.668.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010034306/13.

(100032186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

**McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

---

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010033988/13.

(100032471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

---

## Imperial Group, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.041.

Im Jahre zweitausendzehn, den achten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("Société d'investissement à capital variable") "IMPERIAL GROUP", mit Sitz in L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre,

gegründet aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 23. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2620 vom 16. November 2007,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 133.041

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Ralf Funk, Geschäftsführer der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, beruflich wohnhaft in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Birgitta PAMSL, beruflich wohnhaft in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Marc BOESEN, beruflich wohnhaft in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf.

Nachdem das Büro der Versammlung wie oben erwähnt zusammengestellt war, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die Tagesordnung der Versammlung folgende Punkte begreift:

- 1.- Sitzverlegung nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
- 2.- Beschluss die Gesellschaft IMPERIAL GROUP aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 3.- Ernennung des Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse.
- 4.- Annahme der Kündigungen der Verwaltungsratsmitglieder.
- 5.- Sonstiges.

II) Dass diese ausserordentliche Aktionärsversammlung durch zwei Veröffentlichungen im Memorial „Recueil des Sociétés et Associations“, in einer Luxemburger Zeitung sowie in jeweils einer Zeitung eines Vertriebslandes vom 22.1.2010 sowie vom 30.1.2010 einberufen wurde.

III) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl in der Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß von 255 (zwei hundert fünf-und-fünfzig) ausgegebenen und bestehenden Aktien, 255 (zwei hundert fünf-und-fünfzig) Aktien gegenwärtig vertreten sind und somit 100 % (Hundert Prozent) des Gesellschaftskapitals in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung vertreten ist.

IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekannten und bestätigten diese Feststellungen des Vorsitzenden.

Die Versammlung hat alsdann folgende Beschlüsse vorgelegt, welche alle einstimmig angenommen wurden:

### *Erster Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer verlegt und somit Artikel 2 der Satzung wiefolgt abgeändert:

" **Art. 2. Sitz.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Findel Großherzogtum Luxemburg. Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden (keinesfalls indessen in den Vereinigten Staaten von Amerika, ihren Territorien oder Besitztümern).

Sofern der Verwaltungsrat die Feststellung trifft, dass außergewöhnliche politische oder kriegerische Ereignisse stattgefunden haben oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation mit Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Sitz zeitweilig und bis zur völligen Normalisierung der Lage in das Ausland verlagert werden; solche provisorischen Maßnahmen werden auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft keinen Einfluss haben; die Gesellschaft wird eine Luxemburger Gesellschaft bleiben."

### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft IMPERIAL GROUP aufzulösen und in Liquidation zu setzen.



*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, Herrn Ralf FUNK, Geschäftsführer der HSBC Trinkaus. Investment Managers SA, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wie abgeändert vorgesehen sind.

Der Liquidator kann in Ausübung seines Mandats alle in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben ohne dass eine spezielle Vollmacht der Aktionäre diesbezüglich vorliegt oder bedingt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und für eine von ihm bestimmte Dauer, einen oder mehrere Vollmachtnehmer beauftragen, mit der von ihm ermessenen Vollmacht für die Ausführung einzelner Geschäfte.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Kündigungen der Verwaltungsratsmitgliedern anzunehmen und erteilt ihnen Entlast.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung bestimmt zum Liquidationskommissar die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KPMG Audit S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 11.00 Uhr vertagt.

*Kostenabschätzung.*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 800,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.BOESEN, R.FUNK, B.PAMSL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6203. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010034844/85.

(100033375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

**EFG Thema Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.752.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2010*

En date du 12 février 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la nomination, avec effet au 14 janvier 2010, de Madame Hélène Dupuy en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe Bens, démissionnaire
- de ratifier la nomination, avec effet au 14 janvier 2010, de Monsieur Ian Cookson en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jan Bertil Norinder, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Thomas C. Werup, de Monsieur Ian Cookson et de Madame Hélène Dupuy en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- de renouveler le mandat de Ernst & Young SA en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2010034178/21.

(100032782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.



**Sigma New Technologies S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 115.870.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SIGMA NEW TECHNOLOGIES S.A.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010033915/15.

(100031960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Nurdos S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03 mars 2010 que Madame LERBS Kahrien, Employée privée, née le 26 juillet 1969 à B-Arlon, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a présenté sa démission des ses fonctions d'Administrateur en date du 03 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
NURDOS S.A.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010033916/15.

(100031958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---

**Destiny Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.111.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 16 Février 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 16 Février 2010.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 16 Février 2010.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 16 Février 2010 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 16 Février 2010.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 16 Février 2010.

Luxembourg, le 16 Février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA  
Christelle Ferry  
*Représentant permanent*

Référence de publication: 2010033942/23.

(100031413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

---